



Département
des Landes

Arrêté publié sur le site de la Collectivité
le 5 Novembre 2024.

Envoyé en préfecture le 05/11/2024

Reçu en préfecture le 05/11/2024

Publié le

ID : 040-224000018-20241105-DGAGPSMS_24_001-AR



Les Landes, le Département

Xavier Fortinon
Président du Conseil départemental

DGA Grands projets sociaux et médico-sociaux

ARRÊTÉ N° DGAGPSMS-2024-001

Fixant le montant de la dotation versée au pôle sensoriel des Landes de l'association IRSA (Institut Régional des Sourds et des Aveugles)

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES LANDES

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la délibération du Conseil départemental n°A-1/1 du 28 mars 2024 ;

VU les crédits inscrits au Budget Départemental ;

VU l'Appel à projet 2024 Soutien au développement de l'apprentissage dans les établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) landais lancé le 9 septembre 2024 ;

CONSIDERANT la demande présentée par le pôle sensoriel des Landes de l'association IRSA ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Dans le cadre de la feuille de route Attractivité des métiers de l'accompagnement portée par le Conseil départemental des Landes, une **dotation de 15 600 € (quinze mille six cents euros)** est attribuée au pôle sensoriel des Landes de l'association IRSA, situé 902 avenue Eloi Ducom à Mont-de-Marsan, pour le recrutement d'un apprenti Educateur spécialisé pour deux années.

ARTICLE 2 : Cette dotation sera versée en deux fois :

- 60% après signature du contrat d'apprentissage et transmission de celui-ci, soit 9 360 € ;
- 40% à la fin du contrat d'apprentissage sur présentation des justificatifs de fin de contrat soit 6 240 €.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la collectivité.

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général Adjoint en charge des Grands Projets Sociaux et Médico-Sociaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Mont-de-Marsan, le **4 - NOV. 2024**

Xavier FORTINON
Président du Conseil Départemental